



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°07

MERCREDI 25 FÉVRIER 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 25 février 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

Le Président de la République constate tout d'abord une recrudescence et une multiplication des cas d'incendies, de feux de brousse, d'accidents de la route, d'effondrements de bâtiments et d'édifices, et de noyades. Il relève également l'accentuation des catastrophes naturelles, des crues des fleuves, des risques d'inondations et l'avancée accélérée de la mer qui menacent beaucoup de localités du pays. Il exprime, par ailleurs, la compassion et la solidarité nationales aux populations du village de Touba Thiarène, théâtre d'un violent incendie. Pour le Chef de l'Etat, cette situation appelle une transformation fondamentale des dispositifs de prévention et de protection civile.

A cet effet, et en perspective de la célébration de la Journée internationale de Protection civile, le 1er mars, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique de prendre les dispositions idoines pour la validation de la Stratégie nationale de Protection civile et de Gestion des Risques de Catastrophes. Il indique également l'urgence d'assurer l'exécution optimale du Plan de réalisation d'infrastructures et d'équipements de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP).

Le Président de la République souligne l'importance de renforcer les ressources humaines en service au niveau de la BNSP, d'engager les voies et moyens de développer une culture nationale de protection civile et de mettre en place un cadre de volontariat concernant les sapeurs-pompiers et la protection civile en général.

En outre, le Chef de l'Etat insiste sur l'urgence de restructurer le dispositif national de gouvernance de la protection civile, notamment la Commission supérieure, les commissions régionales ainsi que les commissions auxiliaires de protection civile et d'actualiser les plans nationaux de prévention et de gestion des risques et catastrophes, notamment le Plan d'Organisation des Secours (ORSEC).

Il instruit le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires de réfléchir, avec les acteurs publics et professionnels impliqués, à la mise en place d'un Centre national de Prévention et de Gestion des Risques et Catastrophes.



Enfin, le Président de la République demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique d'engager le processus de création d'une structure nationale robuste de gouvernance stratégique de la Protection civile, avec des ressources humaines renforcées et des moyens adaptés.

AMÉLIORATION DURABLE DE LA MOBILITÉ URBAINE ET INTERURBAINE

Le Président de la République rappelle au Gouvernement que la mobilité, dans la sécurité, des personnes et des biens, est une priorité du Projet pour un Sénégal souverain, juste et prospère et demeure un accélérateur du développement économique et social. Il insiste sur l'encadrement de la circulation des véhicules et l'amélioration de la sécurité routière.

A cet égard, il demande au Gouvernement de mettre en œuvre les mesures appropriées pour améliorer la mobilité interurbaine et urbaine, en ciblant notamment l'agglomération dakaroise, certaines villes ainsi que les axes routiers signalés comme accidentogènes.

Le Président de la République rappelle l'importance d'accentuer la diversification des modes de transport des personnes et des biens entre les différentes régions, en veillant au développement du réseau ferroviaire et à l'amélioration de la qualité des systèmes de transport public. A ce titre, il demande au Ministre des Transports terrestres et aériens de mener des concertations avec l'ensemble des parties prenantes, en vue de la redéfinition des priorités et options des structures de transport public, dans une logique de complémentarité, de renforcement du maillage national et d'optimisation des coûts d'exploitation et des tarifs clients. S'agissant des transporteurs privés et de leurs associations, le Chef de l'Etat invite à une réflexion inclusive sur les modalités de modernisation des parcs automobiles et systèmes de transport, en veillant, à travers une réglementation revue et adaptée, à la facilitation de la mobilité des personnes et des biens.

Enfin, le Président de la République demande au Ministre des Transports terrestres et aériens de renforcer le dialogue social avec les acteurs du secteur des transports et de proposer, avant la fin du mois de mai 2026, un nouveau dispositif concerté d'amélioration de la mobilité interurbaine et urbaine.

CONNAISSANCE, PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE NATIONAL

Le Président de la République fait observer que le Sénégal dispose d'un patrimoine national matériel et immatériel exceptionnel, dont la valorisation contribue au développement économique et au rayonnement culturel international. A cet effet, il demande l'actualisation consensuelle, avant la fin de l'année 2026, du répertoire et du classement des biens matériels et immatériels relevant du patrimoine historique et l'organisation d'un Forum international sur le Patrimoine historique du Sénégal, en décembre 2026.

En outre, le Chef de l'Etat indique au Gouvernement l'urgence de développer une stratégie d'élargissement et de préservation des sites, monuments historiques et biens nationaux classés, notamment au Patrimoine mondial de l'UNESCO et d'engager, avec l'implication d'experts réputés, les recherches nécessaires au retour effectif des biens culturels nationaux dans le patrimoine historique du Sénégal.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

LOGEMENT SOCIAL

Le Premier Ministre a souligné que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050, la filière du logement social constitue l'une des composantes à fort effet d'entraînement pour l'économie nationale, dont le développement permettra la mise en place d'un Programme durable de logement, notamment social.

Pour le Premier Ministre, le choix stratégique de l'écosystème du logement social vise à renforcer la compétitivité économique, à garantir à chaque citoyen l'accès à un logement décent, dont le coût est économiquement soutenable, dans le pôle ou la région de son choix, dans le cadre d'un aménagement équilibré des territoires.

Le Premier Ministre a fait le diagnostic du déficit de logement, notamment le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande, l'urbanisation galopante et les inégalités d'accès au logement et aux services urbains. Il a demandé de définir une véritable Stratégie nationale du Logement, axée sur la sécurisation foncière, la mise en place d'une législation adéquate, le financement durable ainsi que l'équité sociale et territoriale en matière d'accès au logement. Cette stratégie, adossée à la nouvelle politique de logement, doit être opérationnalisée par la mise en œuvre d'un nouveau programme de logements fondé sur la diversité de l'offre, avec un modèle économique basé sur des mécanismes de financement et de commercialisation accessibles.

Selon le Premier Ministre, face à la production actuelle de logements formels concentrée entre les régions de Thiès et Dakar, la filière est confrontée à des contraintes structurelles majeures, notamment les problèmes d'accès au foncier pour les promoteurs privés, les coopératives et les opérateurs publics, les difficultés de mobilisation des financements adéquats et durables, le faible accompagnement des coopératives et des promoteurs privés, la faible prise en charge des acteurs du secteur informel et de certains fonctionnaires et le faible accompagnement des coopératives.

Dès lors, le Premier Ministre insiste sur la nécessité d'identifier et de neutraliser les goulots comme l'accès au foncier, les lenteurs dans les démarches administratives et le modèle financier dominant, fondé sur le crédit hypothécaire bancaire. Il a annoncé les réformes structurantes initiées, notamment le projet « les Cités de la Transformation ». En outre, il a engagé le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire à élaborer le Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme du Grand-Dakar (SAUDAK) et à accélérer le processus d'élaboration du Plan d'Aménagement intégré de la zone couvrant la Nouvelle Ville de Thiès, la ZAC de Thiès et le Pôle urbain de Daga Kholpa. Le Premier Ministre a demandé également de renforcer les capacités d'intervention de la SAFRU, d'accélérer la mise en œuvre du programme de logements sociaux en s'appuyant essentiellement sur l'auto-construction, de redynamiser les coopératives d'habitat et de renforcer significativement les moyens institutionnels du Bureau du Projet d'Assistance aux Collectivités pour l'Habitat social (BAHSO). Le



Premier Ministre a instruit, enfin, le Secrétaire d'État au Logement, en rapport avec les départements ministériels concernés, de prendre toutes les dispositions pour le développement de partenariats public-privé pour rendre opérationnelle l'option qu'il a dégagée, dans les différents Pôles-Territoires, avec la création de pôles d'habitat modernes et productifs et de traduire dans les faits « les Cités de la Transformation ».

FONDS DE LA DIASPORA POUR L'IMMOBILIER

Le Premier Ministre a rappelé les instructions du Président de la République lors de la première édition de la Journée nationale de la Diaspora. La réflexion entamée par la suite, à l'initiative du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, a abouti à la proposition de création d'un Fonds Immobilier de la Diaspora-Sénégal.

Le Premier Ministre a rappelé que les transferts de fonds de la Diaspora sénégalaise représentent près de 10 % du PIB, soit 2200 milliards de FCFA par an, destinés principalement à la consommation.

Le Premier Ministre a présenté le concept de Fonds Commun de Placement Immobilier-Diaspora Sénégal (FCPI-DS) qui viserait à transformer ces flux en investissements immobiliers locatifs, générant des revenus réguliers pour les familles, tout en constituant un patrimoine durable pour cette Diaspora, sans dette publique.

Il a demandé au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération de finaliser la réflexion avec les parties prenantes et d'en faire la présentation prochainement en Conseil des Ministres.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DES MINISTRES

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a fait une communication sur le thème : « la santé dans toutes les politiques : un impératif pour réussir la Stratégie de Prévention et de Promotion de la Santé ».

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a fait une communication sur le suivi de l'exécution des travaux engagés dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), Dakar 2026.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) ;
- le projet de décret instituant la redevance de régulation des marchés

Marie Rose Khady Fatou FAYE
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*